

DÉLIBÉRATION N° CS 2025-02-008

DÉCLASSEMENT DE BIENS

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 26

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 février ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CycloB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER – Martine BOUTET – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ
Baptiste PAIN – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD
Patrick BOUSSATON – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD – François VENDITTOZZI

1 pouvoir de Monsieur Philippe PELLETIER à Madame Ghislaine GOT

Présents / Membres suppléants

Monsieur Pierre TUAL suppléant de Madame Isabelle COSSON

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Isabelle COSSON (*excusée*)

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ – Julien GOURRAUD
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Philippe PELLETIER (*excusé*)

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

31 janvier 2025

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

31 janvier 2025

Publication (affichage) ou notification du :

11 février 2025



Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPP) et notamment son article L.2141-1 qui dispose ainsi qu'un bien d'une personne publique (...) qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

Considérant que le syndicat n'a plus l'utilité des biens suivants et qu'il convient donc d'en constater la désaffectation :

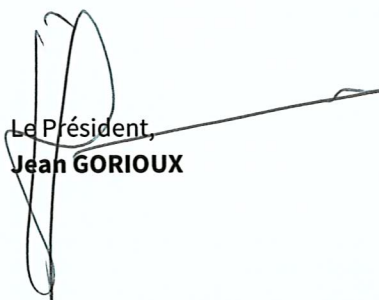
MARQUE	IMMATRICULATION / RÉFÉRENCES	DÉSIGNATION	MISE EN SERVICE	AMORTI
COMPAIR 500L	CL505-BD	COMPRESSEUR	06/10/2003	Oui
RAVAGLIOLI	GTV12	Démonte pneus PL	19/09/2002	Oui
FOG	GTR850	Banc de géométrie		Oui

Considérant qu'il convient de déclasser un bien avant de procéder à sa cession, son recyclage ou sa destruction,

Ces explications entendues, Monsieur le 2^{ème} Vice-président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

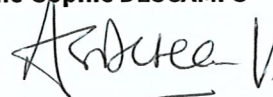
**Après avoir constaté la désaffectation des biens inscrits dans le tableau ci-dessus,
Le Comité syndical,
25 membres présents, 26 membres votants, à l'unanimité,**

- Autorise le déclassement des biens précités,
- Autorise leur cession, leur recyclage ou leur destruction selon les cas,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.


Le Président,
Jean GORIOUX

Fait à Surgères, le 11 février 2025

Extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

